



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Sécurité intérieure

A

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation

Luxembourg, le 25 novembre 2020

**Objet : Question parlementaire n° 3081 du 3 novembre 2020 de Monsieur le Député André BAULER concernant les Radars mobiles**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Sécurité intérieure,



Henri KOX

Adresse postale :  
B.P. 219  
L-2012 Luxembourg

Adresse bureaux :  
4, Place de l'Europe  
L-1499 Luxembourg

secretariat@msi.etat.lu  
Tél. (+352) 247-84659  
Fax (+352) 22 72 76

www.luxembourg.lu  
www.gouvernement.lu

**Réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Henri KOX à la question parlementaire n° 3081 du 3 novembre 2020 de Monsieur le Député André BAULER concernant les Radars mobiles**

**Ad 1. :**

Durant les périodes déterminées, le déploiement des radars mobiles a permis de constater un total de 10.118 infractions liées au dépassement de la limitation de vitesse.

**Ad 2. :**

Des radars mobiles ont été déployés à maintes reprises au nord du pays, d'une part sur demande des riverains et autorités communales respectives, d'autre part dans le cadre de la campagne nationale de sécurité routière « moto », et notamment le long des routes fortement fréquentées par les passionnés de motos. Dans l'ensemble, un total de 20.163 infractions liées aux excès de vitesse a pu être constaté.

**Ad 3. :**

Actuellement, le déploiement des radars « chantier » dans le nord du Grand-Duché n'est pas prévu. Partant du fait que les contrôles de la PGD sont organisés en fonction de l'analyse des endroits accidentogènes, de l'accidentologie routière récente, des doléances provenant de la population et des demandes émanant des autorités compétentes, un autre déploiement des radars « chantier » ne saurait être exclu.

**Ad 4. :**

Aucune réclamation spécifique et aucun incident en relation avec les tronçons mentionnés n'ont été enregistrés par la PGD. Cependant, une analyse chiffrée de la problématique soulevée sera établie à l'aide du moyen de mesurage électronique «VIACOUNT».